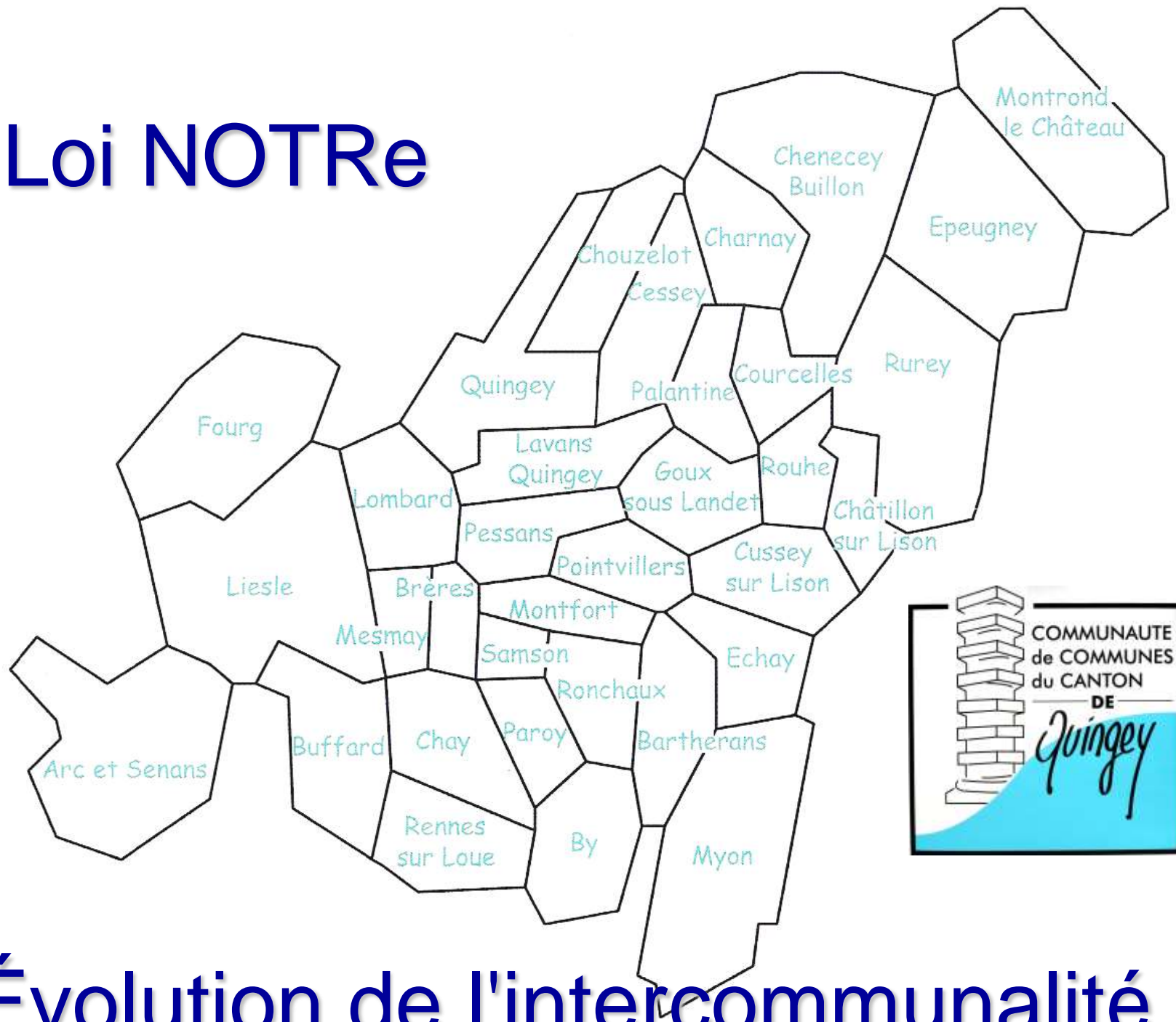


Loi NOTRe



Évolution de l'intercommunalité

RAPPELS

Seuil

Le seuil minimal est fixé à **15000 habitants**.

Dérogation à 14710 habitants pour notre secteur

Calendrier

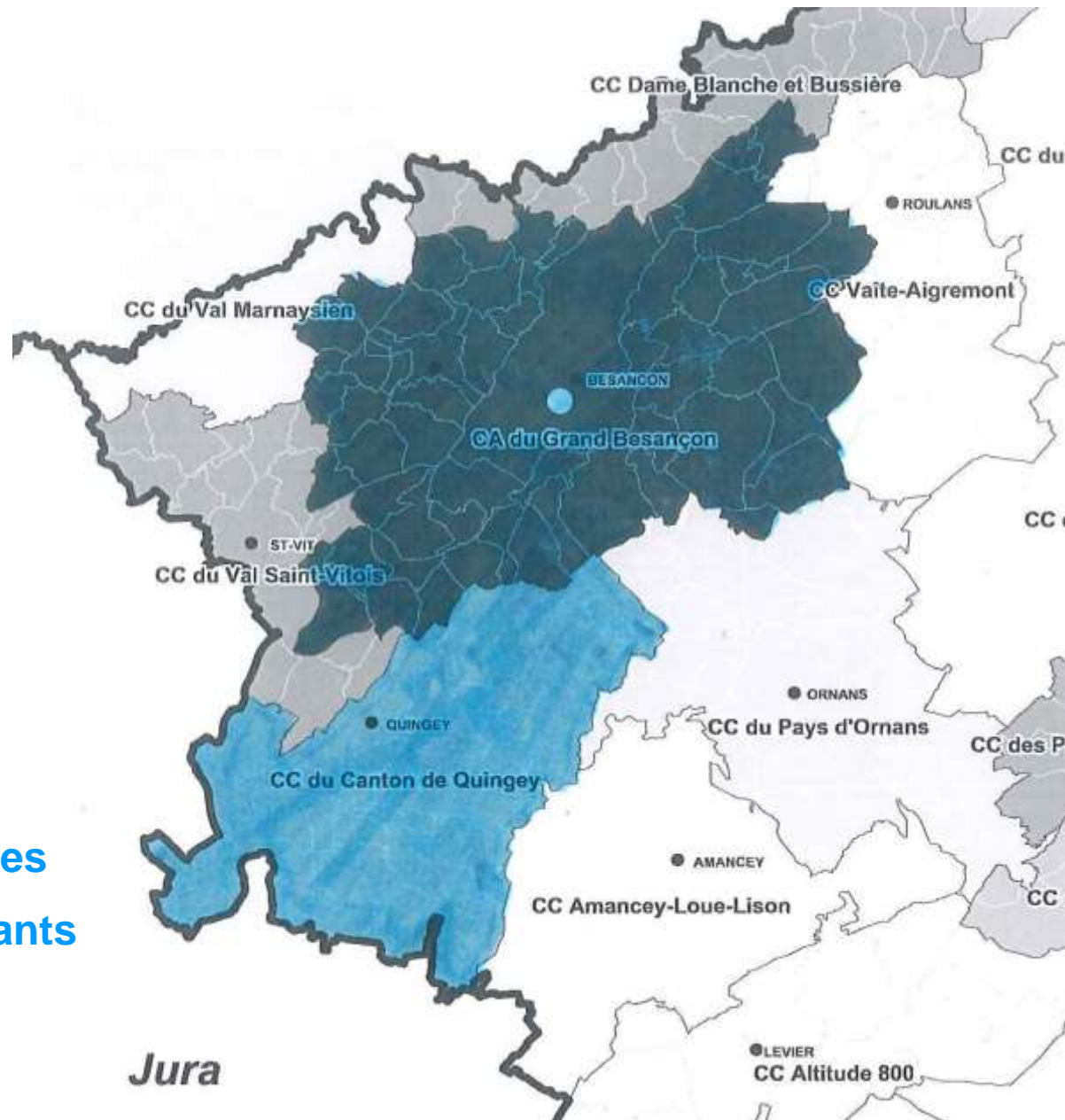
2 septembre : 1^{ère} Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du Doubs

- Présentation du titre II de la loi NOTRe relatif au renforcement des intercommunalités,

- Adoption d'un calendrier et d'une méthode de travail pour l'élaboration du prochain schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

(*) Avant le 1^{er} novembre : présentation du projet de SDCI à la CDCI,

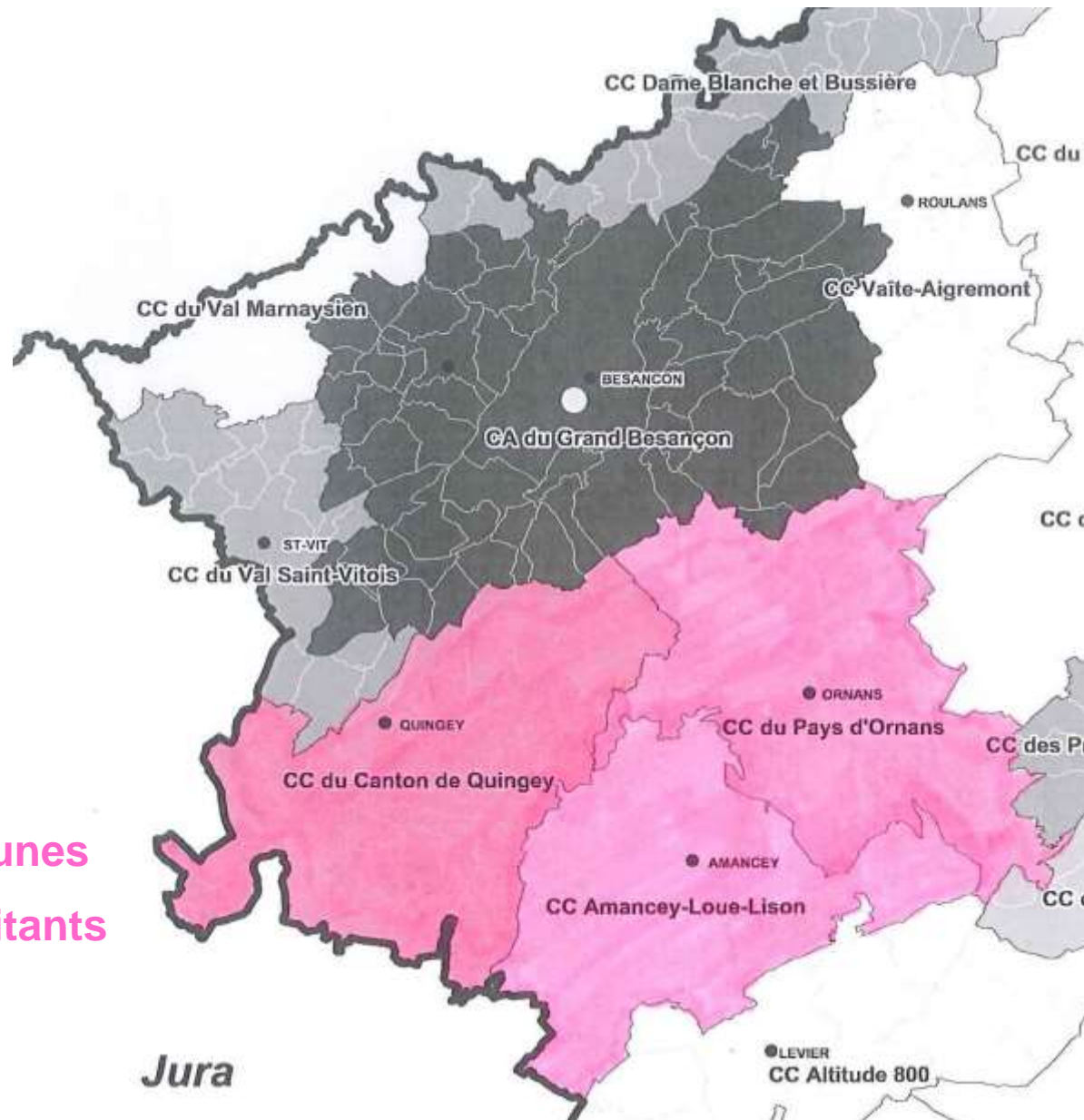
CCCQ + Grand Besançon



92 communes
192438 habitants

	CCCQ	CAGB
Nombre de communes	34	59
population	9460 habitants	182978 habitants
densité	38.06 hab./km ²	423.26 hab./km ²
fiscalité	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité professionnelle unique
Zone de montagne	Non concerné	Non concerné
Bassin de vie	Salins : 17 communes Besançon : 8 communes Ornans : 5 communes Saint-Vit : 3 communes Saône : 1 commune	Besançon 47 communes Saône : 9 communes Saint-Vit : 3 communes
Aire urbaine	Besançon (sauf Arc-et-Senans, Bartherans et By)	Besançon
Canton	Saint-Vit	Besançon 1 à 6

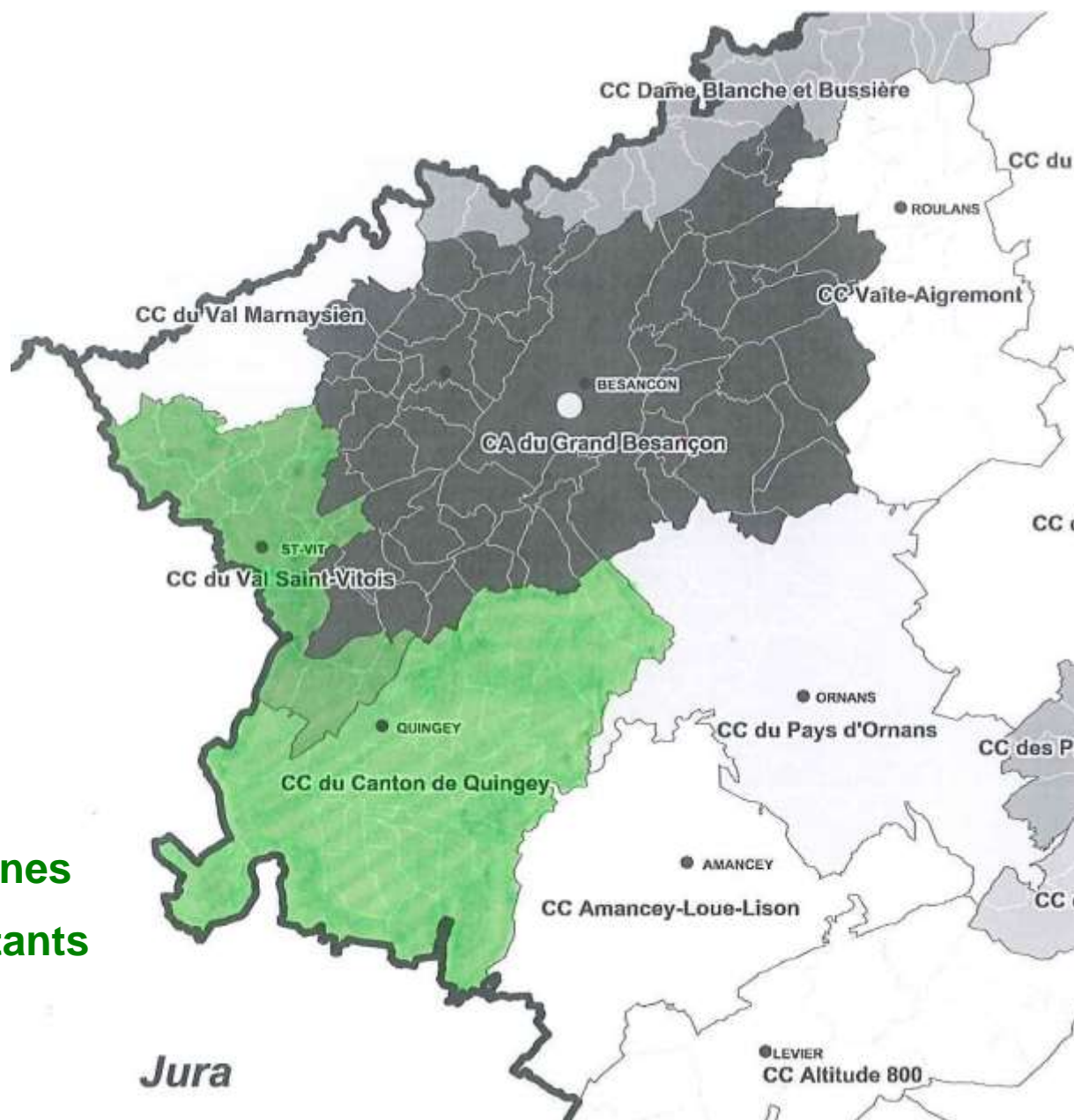
CCCQ + CCPO + CCALL



77 communes
24969 habitants

	CCCQ	CCALL	CCPO
Nombre de communes	34	20	23
population	9460 habitants	4140 habitants	11369 habitants
densité	38.06 hab./km ²	22.21 hab./km ²	47.33 hab./km ²
fiscalité	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone
Zone de montagne	Non concerné	12 communes	8 communes
Bassin de vie	Salins : 17 communes Besançon : 8 communes Ornans : 5 communes Saint-Vit : 3 communes Saône : 1 commune	Ornans : 16 communes Levier : 4 communes	Ornans : 16 communes Valdahon : 3 communes Saône : 4 communes
Aire urbaine	Besançon (sauf Arc-et-Senans, Bartherans et By)	Ornans (8 communes) Salins (Ste Anne)	Besançon : 8 communes Ornans : 12 communes
Canton	Saint-Vit	Ornans	Ornans

CCCQ + CCVSV



50 communes
19856 habitants

	CCCQ	CCVSV
Nombre de communes	34	16
population	9460 habitants	10396 habitants
densité	38.06 hab./km ²	106.73 hab./km ²
fiscalité	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone
Zone de montagne	Non concerné	Non concerné
Bassin de vie	Salins : 17 communes Besançon : 8 communes Ornans : 5 communes Saint-Vit : 3 communes Saône : 1 commune	Saint-Vit 14 communes Besançon : 1 communes Marnay : 1 communes
Aire urbaine	Besançon (sauf Arc-et-Senans, Bartherans et By)	Besançon
Canton	Saint-Vit	Saint-Vit

	Compétences	CC Amancey Loue Lison	CC Pays d'Ornans	CC Val St. Vitois	CA Grand Besançon
Compétences CCCQ	Réalisation & gestion ZA	X (+ réserves foncières)	X (+ réserves foncières)	X (+ réserves foncières)	X (+ réserves foncières) + friches
	Réalisation & gestion équipements économiques & touristiques	X (maison santé)	X	X	
	Actions en faveur du dév. économique & touristique (ORAC, office de tourisme)	X	X	X	X
	Démarche Pays (SMPLL)	X	X	X pas exercée	
	SCOT	X	X	X	X
	Sentiers randonnée				X
	Mise en valeur espaces naturels (SMLoue)	X	X		X pas SMLoue
	Déchets : collecte et transfert traitement SYBERT	X	X	X	X
	Actions en faveur du logement (OPAH)	X	X		X
	Politique insertion par le travail		X	X	X
	Aire d'accueil gens du voyage		X	X	X
	Relais services publics				
	Réalisation & gestion équipements sportifs & socio-culturels	X	X		
	Actions développement sportif et socio-culturel	X	X	X	X
	ANC : contrôles	X			
	Distribution publique d'électricité (SYDED)	X	X	communes ind.	Synd. ind.
	Par délégation Département, transports collectifs	X		X	T. urbain
	Relais assistantes maternelles	X		Infrastruc. P. enfance	
	Etude faisabilité projet éolien + dossier ZDE	X		X	
	Très haut débit (SMDoubs THD)	X		X pas exercée	X Lumière

	Compétences	CCALL	CCPO	CCVSV	CAGB
Compétences autres CC	Valorisation patrimoine bâti & touristique	X			
	Secrétariat comptable des communes	X			
	CIAS	X	X		
	Actions p. âgées et handicapées				
	Réalisation & gestion bâtiments administratifs	X		gestion Perception	
	PLH (Plan Local de l'Habitat)		X		X
	Entretien réémetteurs TV		X		
	Voirie intérêt communautaire		X		X structurante
	Coordination CC et PLU (instruction urbanisme)		X	X	X
	Opérations acquisitions foncières				X
	Equilibre social habitat				X
	Gestion services secours & incendie				X

SITUATIONS FINANCIÈRES

(données 2013 – ministère de l'intérieur)

	CCCQ	CAGB	CCALL	CCPO	CCVSV
Taxe d'habitation	2.24%	9.47%	6.36%	6.23%	1.95%
Foncier bâti	1.60%	0.50%	3.25%	5.59%	1.36%
Foncier non bâti	2.96%	1.16%	5.12%	8.19%	1.79%
Foncier non bâti (taxe additionnelle)	0%	31.71%	0%	0%	0%
CFE (fiscalité additionnelle)	2.27%	0%	5.65%	7.28%	1.72%
CFE (fiscalité unique ou de zone)	0%	25.50%	19.42%	23.70%	20.49%
Capacité d'autofinancement	186 000 €	24 071 000 €	254 000 €	523 000 €	313 000 €
Recettes fiscales	339 944 €	56 957 043 €	556 330 €	2 200 861 €	581 159 €
Encours de la dette	365 000 €	138 773 000 €	4 077 000 €	12 256 000 €	545 000 €
Annuité de la dette	170 000 €	11 913 000 €	502 000 €	834 000 €	72 000 €

Simulation de l'évolution de la fiscalité CCCQ + CAGB

données DGFIP 2015

	commune	Taux EPCI actuel	Taux EPCI « après fusion »	Variation de la pression fiscale
Taxe d'habitation	CCCQ	2.28%	9.07%	+ 297.8%
	CAGB	9.51%		- 4.6%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	CCCQ	1,63%	0.749%	- 54%
	CAGB	0.763%		-1.8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	CCCQ	3.02%	1.64%	-45.7%
	CAGB	1.16%		41.4%

CFE unique : taux maxi 25.76%

Remarque : l'année qui suivrait la fusion le taux TH est débasé, il est réduit de la part départementale.

Exemple : Arc-et-Senans taux actuel 17.98 - 8.14 = 9.84%

Simulation de l'évolution de la fiscalité CCCQ + CCPO + CCALL

données DGFIP 2015

	commune	Taux EPCI actuel	Taux EPCI « après fusion »	Variation de la pression fiscale
Taxe d'habitation	CCCQ	2.28%	5.05%	+ 121.5%
	CCPO	6.51%		-22.4%
	CCALL	6.92%		-27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	CCCQ	1,63%	4.13%	+153.4%
	CCPO	5.85%		-29.4%
	CCALL	3.54%		+16.7%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	CCCQ	3.02%	5.62%	+86.1%
	CCPO	8.56%		-34.3%
	CCALL	5.57%		0.9%
CFE additionnelle	CCCQ	2.32%	6.14%	+164.7%
	CCPO	7.61%		-19.3%
	CCALL	6.15%		-0.2%

CFE de zone : taux maxi 24.71%

Simulation de l'évolution de la fiscalité CCCQ + CCVSV

données DGFIP 2015

	commune	Taux EPCI actuel	Taux EPCI « après fusion »	Variation de la pression fiscale
Taxe d'habitation	CCCQ	2.28%	2.09%	-8.3%
	CCVSV	1.95%		+7.2%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	CCCQ	1,63%	1.46%	-10.4%
	CCVSV	1.36%		+7.4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	CCCQ	3.02%	2.61%	-13.6%
	CCVSV	1.79%		45.8%
CFE additionnelle	CCCQ	2.32%	1.86%	-19.8%
	CCVSV	1.72%		+8.1%

CFE de zone : taux maxi 22.44%